



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 129303

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur un possible élargissement du droit de prescription des infirmiers. Ce droit leur a été reconnu par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006, en fonction d'une liste définie par arrêté. Mais certains produits n'y figurent pas et nécessitent une prescription médicale. Tel est le cas pour les solutions et produits antiseptiques indispensables au nettoyage des plaies et à la désinfection lors de la pose des dispositifs autorisés. Dans le même temps, des compétences nouvelles ont été reconnues, en parallèle de l'évolution des différents métiers de la santé. Elle lui demande si une mise à jour du droit de prescription des infirmiers pourrait intervenir pour tenir compte des évolutions.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129303

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1822

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)